



CH-3003 Berne
DFF, wür

Aux milieux intéressés
selon la liste des destinataires

Référence / n° de dossier: 482.8-001/wür

Berne, le 27 septembre 2012

Révision au 1^{er} janvier 2013 de l'ordonnance sur les émoluments et les taxes de la FINMA (Oém-FINMA; RS 956.122)

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez en annexe un projet de révision de l'Oém-FINMA sur lequel vous êtes invités à vous prononcer.

La révision de la loi sur les placements collectifs envisage désormais l'assujettissement, à quelques exceptions près, de tous les gestionnaires de placements collectifs à la surveillance. Par conséquent, les taxes de base doivent être adaptées aux coûts supplémentaires engendrés par les établissements soumis à la surveillance. Il s'agit également de combler les lacunes constatées dans le calcul des émoluments. Dans le domaine des assurances, la réglementation des taxes complémentaires doit désormais prendre en considération toutes les primes encaissées. Dans le domaine des bourses, les taxes de base des institutions exploitant un système de trafic de paiements ou de règlement doivent être adaptées à celles des bourses. La présente révision propose également d'autres petites modifications, telles qu'une répartition équitable des coûts, notamment dans le domaine des intermédiaires financiers directement soumis.

Vous pouvez nous transmettre vos commentaires concernant le projet de révision de l'Oém-FINMA jusqu'au **19 octobre 2012** par courriel (regulierung@gs-efd.admin.ch) ou par la poste (Département fédéral des finances, Service juridique, Bundesgasse 3, Bernerhof, 3003 Berne).

En vous remerciant d'avance de votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Daniel Roth
Responsable du service juridique du DFF

Annexes:

- Projet de révision de l'Oém-FINMA
- Rapport explicatif

Liste des destinataires de l'audition

- Association des courtiers en assurances ACA, Case Postale 56, 1077 Servion
- Association romande des intermédiaires financiers (ARIF), 8, Rue de Rive, 1204 Genève
- Association suisse des banquiers (ASB), Case postale 4182, 4002 Bâle
- Association des banques étrangères en Suisse, Löwenstrasse 51, 8023 Zurich
- Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), Bundesgasse 18, Case postale 6023, 3001 Berne
- Organisme d'autorégulation fondé par le GSCGI et GPCGFG (OAR-G), 2 rue Pedro-Meylan, Case postale 107, 1211 Genève 17
- Organismo di autodisciplina dei fiduciari del Cantone Ticino (OAD FCT), CP 6164, 6901 Lugano
- PolyReg Association générale d'autorégulation, Florastrasse 44, 8008 Zurich
- Schweizer Verband der Investmentgesellschaften (SVIG), Grabenstrasse 25, 6340 Baar
- Chemins de fers fédéraux (CFF), OAR CFF, c/o Revision, Parkterrasse 14, 3000 Berne 65
- Association suisse des gérants de fortune (ASG), Bahnhofstrasse 35, 8001 Zurich
- Association suisse des sociétés de leasing (ASSL), Rämistrasse 5, Case postale, 8024 Zurich
- Fédération suisse des agents généraux d'assurances (FSAGA), Tiefenastrasse 2, Case postale 40, 3048 Worblaufen
- Association suisse d'assurances (ASA), C.F.Meyer-Strasse 14, Case postale 4288, 8022 Zurich
- Organisme d'autoréglementation de la Fédération suisse des avocats et de la Fédération suisse des notaires (OAR FSA/FSN), Marktgasse 4, 3011 Berne
- Organisme d'autorégulation de l'Association suisse d'assurances (OAR-ASA), c/o Association suisse d'assurances (ASA), C.F.Meyer-Strasse 14, Case postale 4288, 8022 Zurich
- SIX SIS SA, Baslerstrasse 100, 4600 Olten
- SIX x-clear SA, Case postale 1758, 8021 Zurich
- OAR - Fiduciaire Suisse, Monbijoustrasse 20, Case postale 7956, 3001 Berne
- Swiss Funds Association SFA, Dufourstrasse 49, Case postale, 4002 Bâle
- Swiss Insurance Broker Association SIBA, Kreuzstr. 42, 8008 Zurich
- Chambre fiduciaire, Limmatquai 120, Case postale 1477, 8021 Zurich
- Verein zur Qualitätssicherung von Finanzdienstleistungen (VQF), Baarerstrasse 112, Case postale, 6302 Zoug